



BARÈME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

**Proprietes-
privées.com**

de Mme CRISCOLA Dominique

Achat - Vente de Terrain :

De 1 à 225 000 € : **10 000 €**

Plus de 225 000 € : 4,5 %

Achat - Vente de Maison, Appartement, Garage :

De 1 à 50 000 € : **3990 €**

50 001 à 80 000 € : **4990 €**

80 001 à 135 000 € : **5990 €**

135 001 à 600 000 € : 4,5 %

Plus de 600 000 € : 4 %

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien
option charge Vendeur pour les mandats SUCCES

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, dans la limite d'**un mois de loyer pour chaque partie**

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m ²	8 € / m ²	10 € / m ²	10 € / m ²	12 € / m ²	12 € / m ²
Etat des lieux d'entrée	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²



Gestion locative (en partenariat avec MIG GESTION)

6 % TTC du montant des loyers hors charges encaissés mensuellement

Immobilier Professionnel ou Commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 60 000 € : **5 000 € HT**

60 001 à 500 000 € : 8.5 % HT

500 001 à 1 000 000 € : 6 % HT

Au-delà de 1 000 001 € : 5 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000 € : 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)

500 001 à 1 000 000 € : 4.99 % HT

Au-delà de 1 000 001 € : 3.99 % HT

Cession de bail :

Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

Vente d'Immeubles Neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires HT à la charge du vendeur
calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : 6 %

Location : bail rural

Honoraires HT à la charge du bailleur :
8 % sur 12 mois de loyer (Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Barème mis à jour le 22/02/2022

Proprietes-privees.com, réseau national immobilier sur internet
fax : 02 40 05 96 72 - email : contact@proprietes-privees.com

SAS au capital de 40 000 €, SIREN n° 487 624 777, code NAF 6831Z

44 Allée des Cinq Continents – Zac Le Chêne Ferré – 44120 VERTOU

Carte professionnelle Transaction et Gestion n° CPI 4401 2016 000 010 388, CCI Nantes-Saint Nazaire

Garantie GALIAN, 89 rue La Boétie, 75008 Paris - n°28137 J-T : 660 000 euros et G : 120 000 euros

RC Pro.MMA Entreprise, sous le n°120.137.40

0 805 13 00 17 Service & appel gratuits

